

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2021

DEL-2021-74

L'An deux mille vingt et un, le premier avril, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/3/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace rencontre d'Annecy-le-Vieux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, LAFARIE, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARTHALAIS, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM ANTHOINE, GOURREAU, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. ANTHOINE-MILHOMME, CHENEVAL P, GILET, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, TRUFFET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEFAGO, DUNAND, GAUDIN, GILLET, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, SCOTTON.

MM BAILLY, GAL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83

Présents : 41

Représentés par mandat : 6

Objet : BUDGET ANNEXE « RESEAUX DE CHALEUR » - COMMUNES D'AMBILLY ET DE VILLE-LA-GRAND - AVANCE REMBOURSABLE DU SYANE POUR LA REALISATION DU PROJET

Exposé du Président,

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

Par délibération en date du 15 février 2018, le Comité du SYANE a créé une régie avec la seule autonomie financière et un budget annexe, pour permettre la mise en œuvre et la gestion de ces réseaux, dénommée Syan'Chaleur.

Les communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND ont approuvé le projet de création d'un réseau de chaleur desservant les deux communes, et confié au SYANE la réalisation et l'exploitation de ce réseau, en transférant la compétence optionnelle courant septembre 2019. Le Comité du SYANE a délibéré de manière concordante lors de sa séance du 27 septembre 2019, et a confié la gestion de ce service public industriel et commercial à la régie Syan'Chaleur.

Le Comité syndical, dans sa séance du 5 juin 2020, a approuvé une autorisation de programme d'un montant total de 8,026 M€ HT pour la réalisation des investissements inhérents au projet.

Le marché global de performance, au travers duquel les installations du réseau de chaleur vont être réalisées, a été notifié le 31 juillet 2020 au groupement d'entreprises représenté par Dalkia.

Le permis de construire de la chaufferie a été déposé en janvier 2021. Le démarrage des travaux du réseau de chaleur est programmé pour le printemps 2021.

Les dépenses d'investissement du projet sont équilibrées par :

- Les subventions dont bénéficie le projet, avec une aide attribuée par l'ADEME d'un montant de 3 287 K€, notifiée en septembre 2020 et versée au fil de l'eau de la réalisation du projet,
- Les droits de raccordement perçus auprès des abonnés du réseau de chaleur, versés lors de leur raccordement. Ces droits de raccordement sont estimés à 542 K€,
- Le recours à l'emprunt. Le remboursement des emprunts est par la suite assuré par les recettes issues de la vente de la chaleur auprès des abonnés du réseau.

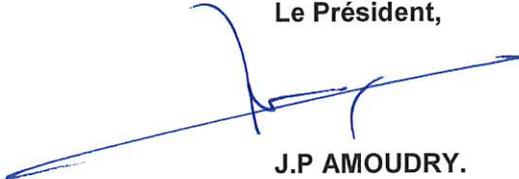
Les études d'ingénierie financières ont mis en avant l'intérêt économique pour le projet de disposer d'une avance remboursable de la part du SYANE, d'un montant de 200.000 €, remboursable sur 30 ans, sans intérêts.

Ce montant permet notamment de couvrir les premières dépenses d'études intégrées aux montants d'investissement du projet, avant le démarrage des travaux.

Les membres du Comité sont invités :

1. A approuver le versement d'une dotation de 200 000 € du budget principal du SYANE vers le budget annexe « réseaux de chaleur », remboursable sur 30 ans, sans intérêt, pour la réalisation du réseau de chaleur sur les communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

